



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-3

Avis public est présentement donné par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 156-3 relatif aux animaux domestiques.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Martine Charron**, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 15^e jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe